

SERVICE MARCHES PUBLICS

FB/HB/AP

DECISION N° 22-06 365

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 février 2022 donnant délégation au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le 4^{ème} alinéa dudit article,

CONSIDERANT la nécessité de conclure un marché pour la Réalisation et impression de "Villeparisis Le Mag", du plan et du guide municipal de la ville par la recherche d'annonces publicitaires,

CONSIDERANT la proposition faite par la société CITHEA COMMUNICATION,

DECIDE

Article 1

Le marché est passé en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, sous la forme d'une procédure adaptée ouverte.

Le marché n°2022/08 ayant pour objet « Réalisation et impression de "Villeparisis Le Mag", du plan et du guide municipal de la ville par la recherche d'annonces publicitaires » est attribué à la société CITHEA COMMUNICATION, sis 178 quai Louis Blériot - 75016 Paris pour les lots suivants :

- Lot n°1 « Villeparisis Le Mag »
- Lot n°2 « Guide municipal »
- Lot n°3 « Plan de ville »

Le marché est conclu pour une durée d'un an, reconductible de manière tacite 3 fois, soit pour une durée maximale de 4 ans.

Le montant du marché est constitué par l'abandon des recettes publicitaires consenti par la Ville au profit du titulaire.

Article 2

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Article 3

Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable Public Assignataire de Meaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, à Madame la Comptable des finances publiques de Meaux et portée à la connaissance du Conseil Municipal.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à VILLEPARISIS, le **18** JUIL 2022



Le Maire

Frédéric BOUCHE

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20220718-22_06965-AI
Date de transmission : 18/07/2022
Date de réception préfecture : 18/07/2022